



## COMMUNE DE CORNAUX

### Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de CHF 31'000.00 pour le remplacement de l'installation UV faisant partie de l'équipement du réservoir des Rochettes

---

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

#### 1. INTRODUCTION

Le réservoir des Rochettes collecte l'eau provenant de la source de la Prévôtée. Cette eau est traitée par une installation UV (ultraviolet) éliminant toutes les bactéries. Un système interne à l'installation permet de valider l'efficacité du traitement et autorise le pompage de l'eau potable dans le réseau.

En cas de besoin, le déficit d'eau est couvert par l'achat d'eau à la CEN (Communauté des eaux de Neuchâtel).

#### 2. SITUATION ACTUELLE

L'équipement actuel datant de 1998 est sujet à de nombreuses pannes (déjà 12 en 2015 !) qui deviennent de plus en plus compliquées à réparer. De plus, nous sommes également régulièrement confrontés à des pannes venant du système électronique. Finalement, il faut relever que la dose UV de l'appareil actuel est de 250 J/m<sup>2</sup>, alors que la dose recommandée depuis 2010 par la SSIGE (Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux) est fixée à 400 J/m<sup>2</sup>.

#### 3. PROPOSITION

Le conseil communal se préoccupe de la qualité de l'eau potable fournie à ses habitants et, à cette fin, vous propose le remplacement de cet équipement.

Evaluation des coûts :

- Appareil de traitement	16'700.- TTC
- Raccordement sanitaire	4'100.- TTC
- Télégestion & nouveau compteur	6'800.- TTC
- Raccordement électrique	1'200.- TTC
- Divers & Imprévus	2'200.- TTC
 Montant total	 <u>31'000.- TTC</u>

Cet équipement bénéficiera d'un taux de subvention de 20% par le fond cantonal des eaux.

#### **4. CONCLUSION**

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'adopter l'arrêté que nous vous proposons ci-après.

Cornaux, le 16 novembre 2015

CONSEIL COMMUNAL